

MAIRIE D'ENTRAINS/NOHAIN
2, Place de l'Hôtel de Ville
58410

Tél : 03.86.29.22.06
mairie-entrains-sur-nohain@wanadoo.fr

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

(Article 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira en session ordinaire à la Salle des Mariages

Le mardi 12 novembre 2024 à 19h00

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Validation de l'ordre du jour

Validation du compte rendu du dernier conseil

- 1 Plan de financement Centre Bourg, demande de subvention « REGION »
- 2 Plan de financement Centre Bourg, demande de subvention « DETR »
- 3 Demande d'aide « voyage scolaire »
- 4 Coupes de bois ONF – Année 2025
- 5 Questions diverses

Entrains sur Nohain,
Le 12 novembre 2024

Le Maire,
Michel POIRIER



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 12 novembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Procuration : 1

Date de convocation : 06.11.2024

Date d'affichage : 06.11.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle des mariages en séance ordinaire sous la présidence de M. Michel POIRIER, Maire.

Sont Présents Mesdames et Messieurs :

Romain BAILLY, Blandine DECAENS, Laurence CHEVALIER, Emilie DOURNEAU, Patricia DETABLE, Lionel DUVAL, Annie GARCIA, Véronique MILLER,

Absents :

Jean-Baptiste ARNOULT, Serge GAUCHOT, Christopher WEISSBERG,

Absents excusés : Fabien GIBOURET

Procurations : Fabien GIBOURET à Patricia DETABLE

Secrétaire de séance : Blandine DECAENS,

Approbation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2024

VOTE : le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal

Arrivée de M. Lionel DUVAL à 19h05

Arrivée de Mme Emilie DOURNEAU à 19h08

AFFAIRE N°1
PLAN DE FINANCEMENT CENTRE BOURG, DEMANDE DE SUBVENTION « REGION »

M. le Maire rappelle la nécessité d'exécuter les travaux de requalification de la RD5 et aménagement du tour de l'église et rappelle le choix de Nièvre Ingénierie comme Maître d'œuvre.
 Approuve le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | | Recettes | | |
|---|---------------------|---------------------------------------|---------------------|--------|
| Nature des dépenses | Total en € HT | Financier | Montant | Taux % |
| Rémunération maîtrise d'œuvre | 49 964,04 € | Agence de l'eau | 175 905,31 € | |
| Travaux – secteur 1 Plan guide (RD5) et église | 769 118,59 € | Fonds vert | 43 636,00 € | |
| | | Département (contrat-cadre HNVY 2023) | 81 908,26 € | 10% |
| | | Région | 150 000,00 € | |
| | | DETR | 163 816,53 € | 20% |
| | | Amende de police | 40 000,00 € | |
| | | Autofinancement | 163 816,53 € | 20,00% |
| Total en € HT travaux et maîtrise d'œuvre) | 819 082,63 € | | 819 082,63 € | |

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

⇒ approuve le projet de Nièvre Ingénierie pour la requalification de la RD5 et l'aménagement du tour de l'église

⇒ s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des travaux

⇒ sollicite le concours financier de la **Région Bourgogne Franche Comté** pour un montant de 150 000 €

AFFAIRE N°2
PLAN DE FINANCEMENT CENTRE BOURG, DEMANDE DE SUBVENTION « DETR »

M. le Maire rappelle la nécessité d'exécuter les travaux de requalification de la RD5 et aménagement du tour de l'église et rappelle le choix de Nièvre Ingénierie comme Maître d'œuvre.

Approuve le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | | Recettes | | |
|---|---------------------|---------------------------------------|---------------------|--------|
| Nature des dépenses | Total en € HT | Financeur | Montant | Taux % |
| Rémunération maîtrise d'œuvre | 49 964,04 € | Agence de l'eau | 175 905,31 € | |
| Travaux – secteur 1 Plan guide (RD5) et église | 769 118,59 € | Fonds vert | 43 636,00 € | |
| | | Département (contrat-cadre HNVY 2023) | 81 908,26 € | 10% |
| | | Région | 150 000,00 € | |
| | | DETR | 163 816,53 € | 20% |
| | | Amende de police | 40 000,00 € | |
| | | Autofinancement | 163 816,53 € | 20,00% |
| Total en € HT travaux et maîtrise d'œuvre) | 819 082,63 € | | 819 082,63 € | |

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

⇒ approuve le projet de Nièvre Ingénierie pour la requalification de la RD5 et l'aménagement du tour de l'église

⇒ s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des travaux

⇒ sollicite la **DETR** pour un montant de 163 816,53 €

AFFAIRE N°3
DEMANDE D'AIDE « VOYAGE SCOLAIRE »

Une famille a sollicité la commune pour une aide d'un voyage scolaire organisé par le lycée Alain Colas de Nevers, séjour effectué en février 2024 aux Etats Unis.

La décision a été reportée au prochain conseil municipal dans la mesure où aucune ligne budgétaire n'est prévue à cet effet.

Une consultation auprès du DGFIP est nécessaire pour déterminer les modalités de la ligne budgétaire à venir.

Il est proposé de faire un règlement concernant les demandes d'aides pour les voyages scolaires et de diffuser l'information à tous.

DECIDE : Le conseil municipal, à l'unanimité

D'ajourner la décision au prochain conseil municipal concernant le voyage scolaire organisé par le lycée Alain Colas de Nevers, séjour effectué en février 2024 aux Etats Unis.

AFFAIRE N°4
COUPE DE BOIS ONF – ANNEE 2025

Comme chaque année une délibération doit être prise concernant les travaux forestiers suivant :

- le martelage des parcelles 17, 21, 22 et 24 de la forêt communale d'Entrains sur Nohain au titre de l'exercice 2025 et conformément à l'Aménagement forestier.
- la mise en vente des produits martelés au cours des prochaines ventes de l'Office National des Forêts,
- la délivrance des houppiers et petites futaies martelés dans la parcelle 17 au profit des affouagistes sous la responsabilité des trois garants.

Le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants :

- Michel POIRIER
- Romain BAILLY
- Fabien GIBOURET

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

DIVERS

- Un devis de la société ADDARIO a été présenté pour l'installation de la chaudière à fioul de la mairie et son montant est de 4 828,61 € TTC.

La séance est levée à 19h43

La secrétaire de séance

Blandine DECAENS



Le maire,

Michel POIRIER

